



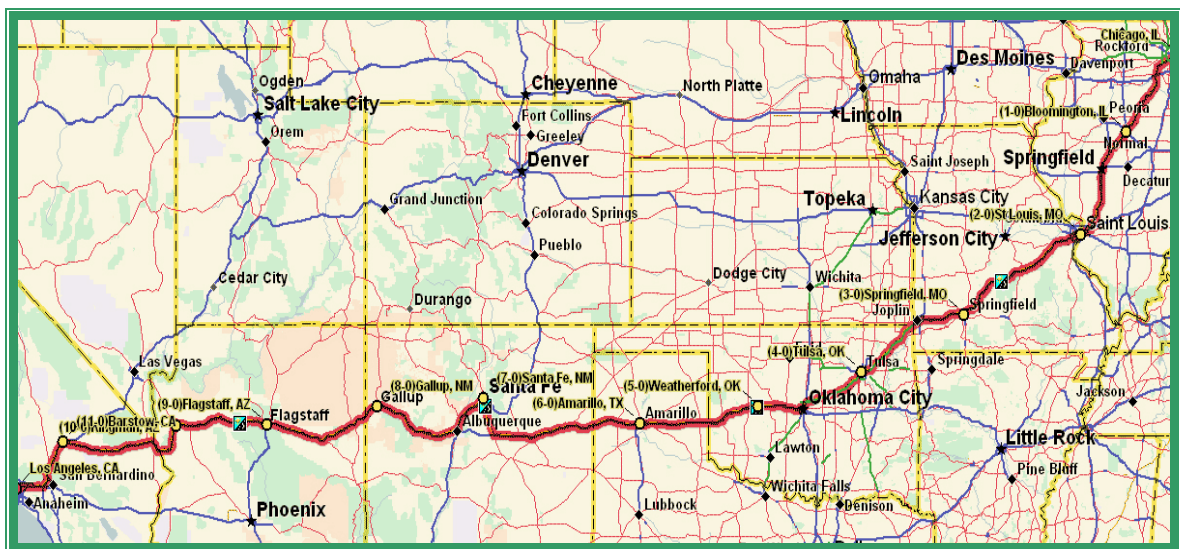
Route 66 Tours

15 jours / 13 nuits
2.270 miles - 3.650 km

Une traversée de l'Amérique profonde de Chicago au Pacifique, à travers huit des Etats d'Amérique du Nord.

Un extraordinaire voyage sur la trace des pionniers pour retrouver la soif d'aventure et de liberté qui les guidait le long de ces 4.000 km de paysages mythiques. Un circuit touristique avec un petit air d'aventure.

Chicago, IL - Bloomington, IL - St Louis, MO - Springfield, MO - Tulsa, OK - Clinton, OK
- Amarillo, TX - Tucumcari, NM - Santa Fe, NM - Gallup, NM - Flagstaff, AZ
Kingman, AZ - Oatman, AZ - Needles, CA - Los Angeles, CA



AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION SARL 8.000 €
www.american-motors-travel.fr – info@amtpromotion.fr

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 – Fax : 01.47.46.14.09

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence 092 02 0015 - RCP Generali France - Garantie Financière APS - APE 633Z





Programme

Jour 01

Hôtel « **Quality Inn O'Hare Airport** » à Chicago

Paris > Chicago, IL

- ✈ Convocation des participants à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.
- ✈ Envol à destination de Chicago.
- ✈ Arrivée en début de soirée à Chicago.
- ✈ Formule « Autotour », prise du véhicule à l'aéroport.

Jour 02

134 miles / 216 km

Hôtel « **Quality Inn & Suites** » à Bloomington



Chicago > Bloomington, IL

- ✈ Le matin, transfert à notre centre de location et prise de la moto.
- ✈ Découverte de **Chicago**. Capitale mondiale de l'architecture, **Chicago** a pratiquement définitivement liquidé sa mauvaise réputation. **Chicago** est aussi la ville des superlatifs. Elle possède le plus vieux club d'échecs du **Midwest**, l'un des plus grands hôtels du monde, le plus grand aéroport, le plus grand marché aux grains du monde, le plus grand aquarium et même, sur **Clark Avenue**, le **McDonald's** qui débite le plus de hamburgers ! Pendant longtemps, la **Sears Tower** fut, avec ses 443 mètres et ses 110 étages, la plus grande tour du monde. Mais elle fut détrônée par les tours jumelles **Petrobas** à **Kuala Lumpur** (les tours de la capitale malaise dépassent de 8 mètres celle de la « **Cité des Vents** »). Enfin, sachez que le chewing-gum fut inventé ici.
- ✈ Magnifiquement située sur le bord du **Lac Michigan**, **Chicago** est célèbre à plus d'un titre, en particulier dans le domaine artistique : elle a l'une des plus grandes collections de tableaux impressionnistes, ville de musique avec son très célèbre Orchestre Symphonique et ses nombreux clubs de Jazz, Blues, Gospel, etc.
- ✈ Au départ pour **Bloomington**, passage obligé dans la petite ville de **Joliet**, la ville des « **Blues Brothers** », qui présente un échantillon de l'architecture typique de la **Route 66** : un théâtre, une gare et surtout un pont qui s'ouvre en deux parties situé sur **Ruby Street**.
- ✈ Après une agréable visite, le voyage continue en direction de **Bloomington**, ville très sympathique et enjouée où il fait bon vivre.

Jour 03

161 miles / 259 km

Hôtel « **Best Western Kirkwood** » à Kirkwood (Saint Louis Aera)



Bloomington > Saint Louis, MO

- ✈ Départ de bonne heure de **Bloomington** en direction de **Saint Louis**. La traversée de **Springfield** est un passage essentiel sur cette route mythique. **Springfield** est la capitale de l'**Illinois**, où vécut Abraham Lincoln. Visite du fameux **Cozy Dog Drive**, fondé en 1946. Plein Ouest, la **Chain of Rocks Road** traverse **Mitchell** sur un pont métallique qu'on ne peut emprunter à plus de 15 km/h. Le **Mississippi** apparaît...
- ✈ Arrivée à **Saint Louis** où, le soir, vous pourrez aller vous divertir dans les nombreux bars du centre ville ou jouer à la roulette dans les grands bateaux à roues transformés en casinos.



Jour 04

216 miles / 348 km

Hôtel « Best Western Deerfield Inn » à Springfield



Saint Louis > Springfield, MO

- Départ de **Saint Louis** en direction de **Springfield**. Après un rapide tour d'orientation où vous remarquerez l'**Arche des Pionniers** au bord du **Mississippi**, route à travers la belle région des **Ozarks**.
- La **Main Street** de la petite ville de **Bourbon** se nomme encore **Old Highway 66**. **Saint James**, comme ses voisines, dispose d'un **McEwen's Old Route 66 Family Restaurant** et d'un **Barn Barbecue**, qui s'ajoutent à une liste déjà bien fournie. Mais l'endroit le plus intéressant, dans le secteur, c'est le **Route 66 Motors and General Store**. Ici, le passionné de belles américaines trouvera son bonheur.
- Arrivée à **Springfield** par le Nord-Est qui possède un riche passé historique, trois variantes de **Route 66** et quelques endroits intéressants pour un harleyiste averti : c'est suffisant pour choisir d'y faire étape.

Jour 05

185 miles / 298 km

Hôtel « Best Western Trade Winds Central Inn » à Tulsa



Springfield > Tulsa, OK

- De **Springfield** à **Joplin**, de nombreuses occasions de flâner vous ralentiront, sans parler des multiples lieux susceptibles d'attirer l'amateur de customisation. Le plus simple pour traverser **Joplin** est de suivre l'ancienne **Route 66**. Impossible de manquer le concessionnaire Harley du coin, grâce à la moto perchée qui lui sert d'enseigne.
- De **Joplin** à **Baxter Springs** : entrer au **Kansas**, c'est mettre un pied dans l'univers des cow-boys et des gangsters (Jesse James et le gang des Dalton).
- De **Baxter Springs** à **Tulsa** : l'**Oklahoma** est l'Etat où les indiens de l'Est, puis ceux des Grandes Plaines, furent déportés. Actuellement, environ 200 000 de leurs descendants y vivent encore. **Vinita** est l'une des villes les plus anciennes d'**Oklahoma**, où se trouve le plus grand **Mac Donald** du monde, qui enjambe l'autoroute, ainsi que de nombreux bâtiments anciens de la **Route 66**.
- L'origine de **Tulsa** remonte à l'implantation des indiens **Tulsey** d'**Alabama**. Le long de **11th Street**, il y a de nombreux motels d'époque, un vieux pont Art Déco enjambant l'**Arkansas River**, ainsi que de nombreux bâtiments du même style datant des années 20 et 30. A **Sapulpa**, des traces très vieilles de la **Route 66** sont visibles sur la droite; peu après, le **Rock Creek Bridge** est un pont métallique typique, construit en 1921.

Jour 06

192 miles / 309 km

Hôtel « Best Western Mark Motor Hotel » à Weatherford



Tulsa > Weatherford, OK

- Départ de **Tulsa** pour **Weatherford**.
- À **El Reno**, vous trouverez le **Big 8 Motel** qui sert de cadre à une dispute entre **Dustin Hoffman** et **Tom Cruise** dans le film « **Rain Man** ».
- Arrivée à **Bridgeport**, quasiment une ville fantôme : après quelques montagnes russes estampillées « **66** », la route mène à **Hydro** qui sommeille tranquillement. A la sortie ouest, le magasin **Lucille's Historic Highway 66** existe depuis 1941 avec son petit musée. Arrivée à **Clinton** et visite du musée, celui qui mérite vraiment l'appellation **Route 66**.



Jour 07

180 miles / 290 km

Hôtel « Best Western Amarillo Inn » à Amarillo



Jour 08

111 miles / 179 km

Hôtel « Best Western Discovery Inn » à Tucumcari



Jour 09

168 miles / 270 km

Hôtel « Best Western Inn if Santa Fe » à Santa Fe



Weatherford > Amarillo, TX

➡ Départ de **Weatherford** en direction d'**Amarillo**. Le voyage se poursuit en **Oklahoma** jusqu'à **Texola**, puis la **Route 66** traverse une bande du **Texas** pour atteindre **Tucumcari** au **Nouveau-Mexique**. Peu avant **Shamrock**, les casses de voitures pullulent. A **Conway**, la **Route 66** conduit à l'entrée de la banlieue d'**Amarillo** sur **Durett Road**.

➡ **Amarillo** fut bâtie en 1887 pour des besoins ferroviaires. Elle devient en 10 ans le plus grand marché aux bestiaux du pays. À la suite de la découverte du pétrole en 1920, l'Or Noir devient l'une des ressources essentielles de la ville. Actuellement, elle connaît un nouveau bonheur qui émane du tourisme. En effet, l'époque des pionniers intéresse beaucoup de touristes nostalgiques ; dépaysement assuré...

➡ Pour les amateurs de viande, nous vous conseillons d'aller au restaurant le **Big Texan Steak Ranch**, qui sert toujours des steaks de près de 2 kilos.

Amarillo > Tucumcari, NM

➡ Avant de quitter **Amarillo**, au sud de la **Route 66**, vous ne pouvez manquer le **Cadillac Ranch** qui regroupe dix Cadillac dont les avants sont plantés dans le sol. Le **Palo Duro Canyon State Park** offre un grandiose décor de rochers tourmentés. C'est aussi un endroit idéal pour se détendre avant de longues heures de route. Le **Nouveau-Mexique** approche, la **Route 66** fait office de « **Frontage Road** ».

➡ Continuation vers **Tucumcari** où vous pourrez découvrir les nombreux motels aux enseignes évocatrices de l'époque glorieuse de la **Route 66**.

Tucumcari > Santa Fe, NM

➡ Lorsqu'on quitte **Tucumcari**, on aperçoit des portions inaccessibles de la **Route 66** sur la gauche, et on retrouve celle-ci avant **Montoya**, une petite ville western au charme désuet qui accueille les voyageurs avec son vieux **Boot Hill Cemetery**. Un peu avant **Santa Rosa**, à **Fort Summer**, les nostalgiques pourront saluer la mémoire de **William Boney (Billy the Kid)**. La **Route 66** se nomme désormais **NM 84** et traverse des paysages grandioses et désertiques, parsemés de petites agglomérations plus ou moins abandonnées. Continuation vers le centre ville de **Santa Fe** et sa **Plaza**, la vieille place du marché, aménagée par les conquistadors espagnols. C'est un bon point de départ pour découvrir l'une des plus vieilles villes des Etats-Unis. Le charme pittoresque de ses maisons en argile, ses églises et son mode de vie reflètent le melting-pot des cultures indienne, espagnole et américaine.

➡ **Santa Fe**, ville touristique, accueille aussi bien les retraités que les baroudeurs. Une visite au **Paseo** qui se situe vers le bas de **Canyon Road** vous apprendra sûrement autant que la visite des musées et des places.



Jour 10

190 miles / 306 km

Hôtel « Comfort Inn » à Gallup



Santa Fe > Gallup, NM

🚗 Cette ville est charmante et vous pourrez faire des visites culturelles ou touristiques (la maison de **Kit Carson**, le palais du **Gouverneur**, ...). Vous êtes à un peu plus de la moitié de votre chevauchée et cette étape ne comporte qu'une heure de route à travers un paysage de montagnes arides qui cèdent place à un véritable désert. **Albuquerque**, la plus ancienne ville de la **Route 66**, fut fondée en 1706. Lorsqu'on vient de **Santa Fe**, la découverte d'**Albuquerque** commence par **Central Avenue**. La **Main Street-Route 66**, la plus longue des Etats-Unis (18 miles), possède une considérable concentration d'enseignes aux néons de l'époque héroïque. Sur **Central Avenue** se trouve un **Route 66 Diner** installé dans une ancienne station **Philips 66** des années 40.

🚗 De **Albuquerque** à **Gallup**, la route, qui suit la voie ferrée, est l'une des étapes les plus spectaculaires de ce voyage. Ici le ciel est immense, les points de vue remarquables. Dès la sortie d'**Albuquerque**, la **Route 66** vous offre un premier cadeau : la vue du **Rio Puerco**, une rivière qui serpente en créant un canyon. Les noms des villages sont désormais typiquement marqués par leurs origines : **Isleta**, **Peralta**, **Los Lunas**, ... A **Laguna**, une magnifique église blanche de style espagnol, perchée sur la colline, domine la ville. Après **McCarty's**, la **Route 66** devient sinueuse, se faufile entre les coulées de lave, puis gagne **Grants** qui offre un déferlement de motels, de restaurants et de garages directement issus de la grande époque de la **Route 66**. A **Milan**, le **Swap Meet 66** (le troc de la 66), une espèce de dépôt-vente, propose des milliers d'objets dont des plaques de nombreux Etats à des prix modiques. A **Gallup**, les amateurs de westerns peuvent faire une rapide visite de la grotte de **Kit Carson**.

Jour 11

202 miles / 325 km

Hôtel « Best Western Pony Soldier Inn & Suites » à Flagstaff



Gallup > Flagstaff, AZ

🚗 Le voyageur qui traverse l'**Arizona** par la **Route 66** doit s'attendre à trouver dans cet Etat le tronçon le plus évocateur du passé de la vieille route. Le **Tepee Trading Post**, symbolisé par un tipi haut de 6 mètres, marque l'entrée en **Arizona**. En direction de l'Ouest jusqu'au **Fort Courage**, on dépasse le **New Querino Tradin Post**. A **Navajo**, on peut récupérer la **66**. Elle se dégrade nettement, mais permet néanmoins de parvenir au **Painted Desert Trading Post**. Cette portion de route donne l'impression d'être totalement isolé en plein désert.





Jour 12

240 miles / 386 km

Hôtel « Best Western Royal Inn » à Needles



Jour 13

285 miles / 459 km

Hôtel « Best Western Airport Plaza Inn » à Los Angeles



Jour 14

Jour 15

Flagstaff > Needles, CA

- A **Flagstaff**, l'emplacement initial de la ville avait été matérialisé par un simple drapeau (flag en anglais). Les nouveaux pionniers arrivés de fraîche date se donnaient rendez-vous au **Flagstaff** (mât du drapeau), et le nom fut conservé. **Flagstaff** est la ville étape pour visiter **Grand Canyon**. Après, on peut s'arrêter à **Bellefont** pour admirer la vue sur les **San Francisco Peaks**. La **Frontage Road** longe des maisons, des magasins abandonnés, et des morceaux de l'ancienne **Route 66** sont visibles un peu partout.
- **Williams** fut la dernière ville à vivre de la **Route 66**, jusqu'au 13 octobre 1984, date de mise en fonction de la dernière portion de la **Interstate 40** en **Arizona**. **Seligman** est l'une des villes les plus connues de la **Route 66**, car c'est ici qu'habite **Angel Delgadillo**, le fondateur de l'**Historic Route 66 Association**.
- En direction d'**Oatman**, la **Route 66** s'engage immédiatement dans un canyon, en gravissant le flanc est des **Black Mountains**. Un désert rocheux très accidenté s'étend sur environ 100 miles, le long du **Colorado**. La **66** poursuit à travers ce paysage minéral, noir et désolé puis redescend, en passant par **Oatman**, jusqu'à la **Mohave Valley**. Voici le début du **Mohave Desert**. L'ancien pont de la **66**, très beau et qui traversait le **Colorado**, ne sert plus aujourd'hui qu'à faire traverser la rivière.

Needles > Los Angeles, CA

- **Needles**, important centre de triage du **Santa Fe Railways**, est l'étape pour attaquer à l'aube le désert du **Mohave**, un passage particulièrement dangereux à cause du climat extrêmement chaud et aride. A **Barstow**, le **Mac Donald** a installé sa salle de restaurant dans un train de voyageurs. Ici tout a un rapport proche ou lointain avec le train.
- À partir de **Barstow**, la **66** abandonne définitivement l'Ouest sauvage pour s'enfoncer dans la plus occidentale des mégapoles américaines. Vous vivrez vos derniers instants d'isolement sur la vieille **66** et serez bientôt happé par l'immense banlieue de **Los Angeles**.
- Ici, la circulation est dense et il vous faudra rechercher la **66** parmi les innombrables rues des villes : **Redlands**, **Highlands**, **Colton**, **Fontana**.... Ici, les vestiges **66** de toutes les époques, des années 20 aux années 60, sont multiples. La vraie **Route 66** s'arrête sur **Ocean Avenue**, au bord du **Pacifique**, à **Santa Monica**, au Nord de **Los Angeles**.

Los Angeles > Paris CDG

- Le matin, remise de la moto ou de l'auto.
- Transfert à l'aéroport de Los Angeles.
- Envol à destination de Paris.
- Dîner et nuit à bord.



Paris CDG

- Petit déjeuner à bord.
- Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.



Ce qu'il faut savoir

1. Formalités :



-  Pour les ressortissants français, pas besoin de visa pour un séjour de moins de 90 jours, sous condition d'arriver par un transporteur aérien ayant signé le programme « *Exemption des Visas* ».
-  Vous devez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 26 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique ou électronique, valable 6 mois après la date de retour.

2. Températures moyennes :

Variées et très changeantes selon la saison et la région où on se trouve, les Etats-Unis offrent un climat très varié de sa frontière avec le Canada jusqu'aux régions les plus tropicales voisines du Mexique, du froid des Grands Lacs aux températures extrêmes des déserts du Nevada ou du Colorado.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Albuquerque (New Mexico)	2	4	8	14	18	24	26	25	21	15	7	3
Anchorage (Alaska)	-11	-7	-5	2	7	12	14	13	9	2	-5	-10
Atlanta (Georgia)	7	9	11	16	21	25	27	26	23	17	11	7
Boston (Massachusetts)	-1	-1	3	9	15	20	13	22	18	13	6	0
Buffalo (New York)	-4	-5	0	6	12	18	21	20	16	11	4	-3
Chicago (Illinois)	-3	-2	3	9	15	21	24	23	18	13	4	-2
Cincinnati (Ohio)	2	3	7	13	19	24	27	25	22	15	8	3
Dallas (Texas)	8	10	14	18	23	28	30	30	26	20	13	9
Denver (Colorado)	-2	0	2	8	14	18	23	22	17	10	3	0
Detroit (Michigan)	-3	-2	2	9	15	21	23	22	18	12	4	-1
Honolulu (Hawaii)	22	22	22	24	25	26	26	26	25	25	24	23
Houston (Texas)	12	14	16	20	24	28	29	29	27	22	16	13
Kansas City (Kansas)	0	2	7	13	19	25	27	27	22	16	7	2
Las Vegas (Nevada)	6	9	13	18	23	29	33	31	27	20	13	7
Los Angeles (California)	13	14	15	16	18	19	20	22	22	20	17	14
Memphis (Tennessee)	5	7	12	17	22	26	28	27	24	18	11	7
Miami (Florida)	20	20	22	24	26	27	28	28	27	26	22	20
Minneapolis (Minnesota)	-10	-7	-2	7	15	20	23	22	16	9	0	-5
New Orleans (Louisiana)	13	14	16	20	24	27	28	28	26	22	16	13
New York (New York)	0	1	5	11	17	22	25	24	21	16	9	2
Orlando (Florida)	15	16	19	21	25	26	27	27	27	23	19	16
Philadelphia (Pennsylvania)	0	1	5	11	17	22	25	24	20	13	7	1
Phoenix (Arizona)	12	13	17	20	25	31	34	32	29	23	16	12
Portland (Oregon)	5	6	8	12	14	17	20	20	17	13	8	5
St Louis (Missouri)	2	2	6	13	18	23	26	26	22	15	7	2
Salt Lake City (Utah)	-3	0	4	10	15	19	25	14	18	12	4	0
San Francisco (California)	10	11	12	14	15	16	17	17	18	16	13	10
Seattle (Washington)	3	5	7	10	13	16	18	18	16	11	7	5
Washington (DC)	2	3	7	13	19	23	26	25	21	15	9	4

3. Transport Aérien :



-  Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
-  Nous travaillons principalement avec 2 Cies Aériennes régulières : **US Airways**, via **Philadelphie & Delta Air Lines**, via **Atlanta, Boston, Cincinnati, New York**. Cette dernière (DL) est en *Code Share* (partage de vol) avec **Air France** et pouvons profiter, certaines fois, des vols directs sans escale sur Los Angeles, Chicago, etc., en fonction de votre date d'inscription.

4. Hôtels :




Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

-  Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis plusieurs années en exclusivité avec la 1^{ère} chaîne mondiale d'hôtellerie « **Best Western International** », ainsi qu'avec la chaîne « **Choice Hotels International** » qui représente les hôtels *Quality Inn, Comfort Inn, Econo Lodge, Sleep Inn, Clarion, etc.*
-  Nous travaillons aussi avec des hôtels de catégorie 4 et 5 étoiles et à Las Vegas, NV nos hôtels sont situés sur le Strip (Las Vegas Boulevard).
-  Tous les hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et la plupart offrent les petits déjeuners continentaux.

5. Carnet de Route & Distances :

-  Environ un mois avant votre départ, nous vous remettrons un **Carnet de Route (Road Book)** personnalisé et très détaillé comprenant votre itinéraire par étape (orientation & carte), des informations pratiques et des conseils sur le code de la route. Ce document est non seulement un guide astucieux, mais également après votre voyage un formidable album de souvenir.
-  Elles sont établies entre la sortie et l'entrée des villes et ne comprennent pas la visite des parcs nationaux. Prévoir 10 à 20 % en plus selon votre sens de l'orientation.

6. Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

-  **Repas :**
 - Petit déjeuner américain 10/15\$
 - Déjeuner (fast food) 10/15\$
 - Dîner (Steakhouse) 20/30\$
 - **Soit de 40 à 60\$ par jour.**
-  **Essence :** Un gallon (3,80 litres) est à 4.20\$ (tarif au 15/08/08).
Le litre d'essence = **0,70€**.
Exemple pour un circuit à moto de 2.300 miles : **180\$** (environ 110 €)
-  **Parcs Nationaux :** Afin d'éviter 25 à 40\$ de dépenses à chaque entrée, il est vivement conseillé de se procurer le « *National Parks Pass* », **80\$ par véhicule**, qui donne un accès illimité à tous les parcs et monuments nationaux (excepté *Monument Valley*). Cette carte est vendue à l'entrée de chaque parc et elle est valable un an.






7. Location Moto :


-  Age minimum 21 ans - Permis National Moto, classe A (motos lourdes)
-  Circulation interdite au Mexique, dans la Vallée de la Mort (Death Valley) entre le 01/06 et le 30/09, sur les routes non publiques et hors des routes.
-  **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoche, pare-brise (sauf *Fat Bo & Dyna*), porte-bagages et d'un appui dos. Le Casque Jet peut être fournis (sauf à Chicago).
-  **Les modèles Harley Davidson 1584cc:** *Electra Glide, Road King, Heritage Softail & Springer, Softail Custom, Springer, Fat Boy, Dyna Low Rider, Convertible & Wide Glide*, etc.
-  Les autres marques (uniquement à Las Vegas, Los Angeles, San Francisco & Houston) : **Honda** *Gold Wing & Shadow 750*. **BMW** *K1200LT & R1200GS*.
-  Carte de crédit internationale obligatoire pour la caution de 300 ou 500 \$ (Visa, American Express, Master Card, etc.).
-  Elles sont toutes louées en kilométrage illimité et avec les assurances « **VIP Insurance** » (franchise de 2.000 \$) ou en option « **Enhanced VIP** » (ramenant la franchise à 1.000 \$).

Les transferts de l'hôtel au magasin et vice versa sont assurés par le loueur.


8. Dates de départ « Formule Accompagnée » :

-  Du dimanche 17 mai au dimanche 31 mai 2009
-  Du mercredi 15 juillet au mercredi 29 juillet 2009
-  Du lundi 14 septembre au lundi 28 septembre 09

9. Location Auto :

-  Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis & Canada et l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif et des services irréprochables.
-  **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus d'un an ainsi qu'une carte bancaire internationale. Possibilité avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
-  Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, prise le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendue le jour de votre départ à l'aéroport
-  **Nos Plus** : Kilométrage illimité, aucune surcharge sur place, toutes les assurances essentielles, toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), boîte de vitesse automatique et l'assistance Alamo 24 heures/24.
-  **Les frais d'abandon** (drop-off) peuvent s'appliquer lorsque le véhicule est rendu dans un autre état. Nous consulter pour connaître le montant à régler sur place. Exemple : Prise du véhicule à Chicago, IL et rendue à Los Angeles, CA (Route 66) le montant est de 500,00\$ + les taxes.

10. Départ « Formule Mototour & Autotour » :

-  A la date de votre choix, en fonction des saisons climatiques.



CONDITIONS DE VENTE

Produit : Route 66 Tours – 15 jours / 13 nuits

Prix par personne, en formule :	Accompagnée	Mototour	Autotour
Forfait Pilote ou Conducteur	4.240,00 €	3.380,00 €	2.240,00 €
Forfait Passager	2.510,00 €	1.860,00 €	1.860,00 €
Réduction 3 ^{ème} personne dans la chambre	- 130,00 €	- 130,00 €	- 130,00 €
Réduction 4 ^{ème} personne dans la chambre	- 190,00 €	- 190,00 €	- 190,00 €
Supplément EVIP (réduit la franchise de 2.000 à 1.000 \$)		120,00 €	
Supplément chambre individuelle		500,00 €	
Supplément aérien « Vacances Scolaires – toutes zones »		100,00 €	

Ces prix comprennent :

- Le transport aérien Paris/Chicago - Los Angeles/Paris, en classe économique, sur vols réguliers, sur la Cie Air France, Delta Air Lines ou US Airways,
- Les taxes d'aéroport, de sécurité **78 €** et la nouvelle surcharge Q (hausse du carburant) **210 €**,
- Le logement dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : 12 jours de location** d'une Harley Davidson, prise à Chicago et rendue à Los Angeles, en kilométrage illimité, toutes les taxes (local & environnemental), **pour deux personnes**, l'assurance VIP et la préparation de la moto.
- Formule « Autotour » : 13 jours de location** Cat.B. « Compact Car 4-door » prise à l'aéroport de Chicago et rendue à l'aéroport de Los Angeles, en kilométrage illimité, **occupée par deux, trois ou quatre personnes**, les assurances (CDW, LIS) et toutes les taxes (locale, aéroport et surcharge states), 3 conducteurs additionnels et le plein d'essence.
- Formule « Accompagnée »** : les services d'un accompagnateur professionnel bilingue, en voiture, durant le circuit, pour la logistique (aérien, hôtel et le transport des bagages).
- Pour toutes les formules : **un carnet de voyage complet** (carte, programme détaillé, carnet de route, guide, etc.).

Ces prix ne comprennent pas :

- Tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), les boissons et frais de nature personnelle,
- Formule « Accompagnée & Mototour »** : L'essence, la caution de 500 \$, la franchise de 2.000 \$ et l'entretien quotidien de la moto,
- Formule « Autotour »** : L'essence, les assurances complémentaires facultatives et le drop-off (frais d'abandon du véhicule pris dans un autre Etat) de 500,00\$ plus les taxes, à régler sur place,
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (sauf si règlement avec une carte bancaire Visa « **Premier** » ou Master Card « **Gold** »).
 - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
 - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
 - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

Les Options - Supplément par nuit et par chambre		Changement d'hôtel	Nuit Supplémentaire
Chicago, IL	Country Inn & Suites O'Hare	-	97,00 €
	Best Western Grant Park Hotel	34,00 €	131,00 €
	Hilton House Palmer	55,00 €	152,00 €
Los Angeles, CA	Best Western Airport Plaza Inn	-	71,00 €
	Best Royal Palace Inn & Suites	28,00 €	122,00 €
	Best Western Sunset Plaza Hotel	118,00 €	230,00 €

Supplément « Formule Accompagnée » (si groupe inférieur à 16 personnes) :

- Groupe de 14 personnes : supplément de **50 € par personne**
- Groupe de 12 personnes : supplément de **110 € par personne**
- Groupe de 10 personnes : supplément de **200 € par personne**



Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Prix - Les prix indiqués dans ce cahier des prix, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2009 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 20 juin 08 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure.

En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du dollar américain (0,64 €), ou du dollar canadien (0,66 €) ou du rand sud-africain (0,10 €) et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est égale ou supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

Assurances : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

Formalités - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa, mais vous devrez être en possession d'un **passport individuel à lecture optique émis avant le 25 octobre 2005** ou d'un **passport individuel biométrique/électronique**. **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans. **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans et avoir un permis de conduire de classe A de plus d'un an.

Annulation - Toute annulation du fait du client entrainera les frais suivants :

- Plus de 45 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage
- De 44 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Durée de la location : La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par période de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

Location de la moto : Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers midi. Les chambres sont prévues normalement à 2 lits (pas de chambre à 3 lits). Les chambres individuelles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement.

Prestations non utilisées : Toutes prestations non utilisées ne seront pas remboursées.

Caution & Franchise, en fonction du type d'assurance :

- **USA** : VIP : caution 500 USD - franchise 2.000 USD
E-VIP : caution 300 USD - franchise 1.000 USD
- **CANADA** : caution & franchise 2.000 à 3.000 CAD
- **AFRIQUE DU SUD** : caution & franchise 10.000 ZAR

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ont été établis sur la base d'un minimum :

- **Formule « Accompagnée »** : de **16 participants** (8 motos) Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos/10 personnes. Si le groupe est de 7 motos (14 personnes) à 5 motos (10 personnes) : Le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur. Si le groupe est inférieur à 5 motos/10 personnes, 45 jours avant votre départ, nous vous proposerons de changer de date ou de maintenir ce groupe en formule « Motolour » sans accompagnateur ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- **American Events Tours** avec un accompagnateur : de **30 participants**. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 45 jours avant la date de départ ou d'augmenter nos tarifs à raison de 10% du montant total du voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Réclamations : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les quinze jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

Conditions Générales de Vente

Législation : Conformément aux articles 14 et 24 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992, les dispositions des articles 95 à 103 du décret 94-490 du 15 juin 1994, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article 97 du décret 94-490 du 15 juin 1994. Des lors, à défaut de dispositions particulières et prix de voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès sa signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article 97 du décret 94-490 du 15 juin 1994. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. American Motors Travel / AMT Promotion a souscrit auprès de la compagnie Générali France un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 4.000.000 €. Article 95 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre. Article 96 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés; 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil; 3/ Les repas fournis; 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit; 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement; 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix; 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ; 8/ Le montant ou le pourcentage du prix versé à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde; 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret; 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle; 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après; 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes

sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme: responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme: 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Article 97 : L'information préalable faite du consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne soit réservé expressément le droit de modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat. Article 98 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes: 1/ Le nom et l'adresse, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur; 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates; 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour; 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil; 5/ Le nombre de repas fournis; 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit; 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour; 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après; 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies; 10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix; en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30p100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour; 11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur; 12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés; 13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus; 14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle; 15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus; 16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant leurs conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur; 17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus; 18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur; 19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son

départ, les informations suivantes: a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour. Article 99 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur. Article 100 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. Article 101 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception: - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restantes éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. Article 102 : Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception; l'acheteur, sans préjudice des recours en dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. Article 103 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis: - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualités inférieures, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou celles-ci sont refusées par l'acheteur pour motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.